



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 7 FÉVRIER 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D8 - Vente d'un bien communal situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume

Date de convocation : 1^{er} février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean MOUTARDE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henoch CHAUVREAU	donne pouvoir à	Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Excusés : 3

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190207-
2019_02_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 février 2019
Affiché le 8 février 2019

**N° 8 - Vente d'un bien communal
situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Dans le cadre de sa politique foncière, la Commune a mis en vente un certain nombre d'immeubles dont celui cadastré section AE n° 438 situé 2 rue Jélu et 36 rue du Jeu de Paume au prix de 150 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2241-1 et L 2122-21 ;

Vu l'avis réputé acquis de France Domaine saisi le 19 décembre 2018,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente de l'immeuble cadastré section AE n° 438 situé 2 rue du Jélu et 36 rue du Jeu de Paume au prix de 150 000 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété.

La recette correspondante sera inscrite au Budget primitif 2019, compte 024 – Cessions d'immobilisations.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24)

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190207-
2019_02_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 février 2019
Affiché le 8 février 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.